



Sektioun Gemeng Monnerech

Mondercange, le 28 mars 2011

Au Collège Échevinal de la
Commune de Mondercange

Concerne: intervention pour la séance du conseil communal du 28 mars 2022

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 1^{er} avril 2022 l'intervention suivante :

Les publications de divers postes dans les Communes de Mondercange et Käl-Téiteng parues récemment dans les quotidiens luxembourgeois sont remarquables sous plusieurs points de vue :

COMMUNE DE
MONDERCANGE
Mondercange • Bergem • Foetz • Pontpierre

VACANCE DE POSTE
L'Administration communale de Mondercange engage

- POUR LES BESOINS DE SON SERVICE « ESPACES VERTS »
2 pépiniéristes-paysagistes (DAP/CATP) (m/f)
engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière H3 à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;
- POUR LES BESOINS DE SON SERVICE « REGIES »
1 ouvrier polyvalent (m/f)
engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière A3 disposant d'une certaine expérience dans le domaine de la maçonnerie à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;
- 1 mécanicien industriel et de maintenance (DAP/CATP) (m/f)**
engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière H3 à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;
- POUR LES BESOINS DE SON SERVICE « AGENTS D'ENTRETIENS »
1 artisan (DAP/CATP) (m/f)
engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière H3 détenteur d'un DAP/CATP dans le domaine de l'électricien ou de l'installateur chauffage-sanitaire à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;

Les conditions d'embauche ainsi que le formulaire de demande et les pièces à produire peuvent être consultés sur le site : www.mondercange.lu

Les candidatures sont à remettre à l'Administration communale de Mondercange ; Adresse postale : B.P. 50, L-3901 MONDERCANGE pour vendredi, le 18 mars 2022 à 16h00 au plus tard.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Mondercange, le 5 mars 2022

Le collège échevinal,
Jeannot Fürpass, bourgmestre
Serge Gaspar, échevin
Marc Schramer, échevin

KÄLTÉITENG

Vacance de poste

L'Administration communale de Mondercange engage

- POUR LES BESOINS DE SON SERVICE „ESPACES VERTS“
➤ 2 pépiniéristes-paysagistes (DAP/CATP) (m/f) engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière H3 à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;
- POUR LES BESOINS DE SON SERVICE „REGIES“
➤ 1 ouvrier polyvalent (m/f) engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière A3 disposant d'une certaine expérience dans le domaine de la maçonnerie à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;
- 1 mécanicien industriel et de maintenance (DAP/CATP) (m/f) engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la

carrière H3 à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;

- POUR LES BESOINS DE SON SERVICE „AGENTS D'ENTRETIENS“
➤ 1 artisan (DAP/CATP) (m/f) engagé(e) sous le statut du salarié(e) à tâche manuelle dans la carrière H3 détenteur d'un DAP/CATP dans le domaine de l'électricien ou de l'installateur chauffage-sanitaire à tâche complète et à durée indéterminée sous la convention collective des salariés des communes du Sud ;

Les conditions d'embauche ainsi que le formulaire de demande et les pièces à produire peuvent être consultés sur le site : www.mondercange.lu

Les candidatures sont à remettre à l'Administration communale de Mondercange ;

Adresse postale : B.P. 50, L-3901 MONDERCANGE pour vendredi, le 18 mars 2022 à 16h00 au plus tard.

Les candidatures incomplètes ne seront pas prises en considération.

Mondercange, le 5 mars 2022

Le collège échevinal,
Jeannot Fürpass, bourgmestre
Serge Gaspar, échevin
Marc Schramer, échevin

273933

D'abord, il y a simultanéité de date des annonces et les deux administrations sont à la recherche de nouveaux collaborateurs à profils et nombres identiques. En second lieu, il faut s'étonner que les postulants aux emplois de la commune de Käl-Téiteng sont invités à consulter les conditions

d'engagement sur le site de la commune de Mondercange et, qui plus est, à remettre leurs dossiers à cette commune.

On pourrait penser à une erreur de style « copier-coller ». Alors qu'il n'y a cependant pas eu de rectification, la procédure employée semble reposer sur un arrangement réel. C'est pour cette raison que nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- y-a-t-il collaboration entre les Communes de Mondercange et Käl-Téiteng en ce qui concerne la gestion des ressources humaines, voire notamment la procédure d'embauche de nouveau personnel ?
- s'il y a synergie, quel est exactement le rôle que notre commune doit remplir ?
- l'entraide évidente, est-elle rémunérée d'une façon quelconque ?

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM
Dany HARDT
René PIZZAFERRI
Christine SCHWEICH
John VAN RIJSWIJCK